

pression du comité, je ne puis que dire sincèrement au ministre que sa façon d'agir manque de sens pratique, de sens commun; que c'est injuste pour ceux d'entre nous qui s'intéressent à la question que de leur demander d'approuver ce projet à l'aveugle. Je ne puis concevoir qu'un député soit prêt à voter ce crédit, pour le pavage du square si le pavage ne relie pas la promenade aux édifices du parlement. L'unique motif de ces travaux serait de permettre l'accès de la colline parlementaire par l'entrée sud-est. Ce serait de la dépense folle même alors, mais qu'on pourrait à certains égards justifier. J'ai demandé au ministre quelle partie serait pavée. Me basant sur les démarcations qu'il a indiquées, je conclus que les choses sont telles que je les ai décrites: le square sera pavé jusqu'à 66 pieds des bâtiments actuels de la rue Elgin, à l'ouest. Dans ce cas, il n'y aura pas d'accès à la colline parlementaire. Je ne suppose pas que les véhicules pourront facilement le traverser; il y aura des garde-fous pour les en empêcher. Pour cette raison, il leur faudra suivre une promenade de 66 pieds.

Je veux être juste en cette matière; je ne désire pas faire d'opposition mal placée. Mais je crois que nous avons bien compris la déclaration du ministre. Si les plans sont définitivement acceptés, le ministre ne croit-il pas que le comité devrait les connaître? Ne devrait-on pas renseigner le comité en lui soumettant, par exemple, un plan comme celui que les journaux ont publié? La situation a été mise au grand jour par les journaux, avec la connaissance du Gouvernement, je suppose. Les détails ont été publiés en même temps que le discours du premier ministre. Maintenant, on nous dit que le projet n'est pas définitif.

L'hon. M. ELLIOTT: Quant à la largeur du pavage, je suis parfaitement d'accord avec mon honorable ami. Elle ne sera pas limitée à 64 pieds, comme il le dit.

M. BOYS: La promenade passera-t-elle au centre de la propriété?

L'hon. M. ELLIOTT: Ce n'était pas l'intention au moment où les crédits furent préparés.

M. BOYS: Est-ce l'intention d'après le plan?

L'hon. M. ELLIOTT: Le plan auquel mon honorable ami fait allusion est celui de la Commission du district fédéral. Le ministère se propose d'accepter ses projets autant que possible, dans le but d'accepter un plan uniforme d'embellissement pour toute la zone en question. Nous nous proposons d'en paver une partie, de poser des dalles et de planter des arbres de façon à en faire un parc attrayant.

M. BOYS: Je ne désire pas interrompre le ministre, mais je ne puis résister au désir de lui poser une question. Dois-je comprendre qu'il y a un plan défini, un plan non expérimental, indiquant la partie qui sera pavée?

L'hon. M. ELLIOTT: La chose n'est pas complètement décidée.

M. BOYS: Alors le ministre demande au parlement de lui voter un crédit sans savoir quelle partie sera pavée, où les dalles seront posées, et le reste. J'aurais pensé que, avant de demander un crédit, le ministre aurait chargé un ingénieur ou un architecte de préparer un plan bien défini et qu'il aurait fait l'estimation conformément à ce plan. Je ne puis comprendre que le ministre ne se soit pas procuré ces renseignements. S'il ne l'a pas fait, sa demande est prématurée.

L'hon. M. ELLIOTT: Les crédits sont conformes à la demande faite de l'architecte.

L'hon. M. STEVENS: Donnez-en lecture.

L'hon. M. ELLIOTT: Elle fut faite le cinq janvier, avant la préparation des crédits.

L'hon. M. STEVENS: Donnez-en lecture.

L'hon. M. ELLIOTT: J'ai fourni les détails à mon honorable ami. Le 5 janvier 1928, l'architecte en chef a fait rapport. D'après lui, on ne saurait donner une évaluation précise tant qu'on n'aura pas définitivement décidé ce qui sera fait. Voici, d'après lui, quel serait le coût minimum pour les travaux suivants: pavage, 4,000 verges à \$4, \$16,000; nivellement, \$4,000; nouveaux trottoirs, \$1,440; drainage, drains de surface, puisards, bassins hydrographiques, lampadaires et ainsi de suite, disons \$5,000. Ce qui forme un total de \$26,440. Il inscrit \$2,000 pour dépenses imprévues, formant une somme globale de \$2,440, il propose donc d'inscrire une somme de \$30,000 au budget.

M. BOYS: Imaginons que nous sommes en automobile à l'angle de l'hôtel Russell, près de l'hôtel des postes, et que nous voulions nous diriger vers les édifices du Parlement. Quand on aura exécuté ces travaux, quelle direction faudra-t-il prendre pour atteindre l'entrée sud-est des terrains du Parlement? Faudra-t-il nous diriger en face de l'hôtel Russell par la rue Sparks ou Rideau, puis ayant atteint la rue Elgin, tourner comme le font présentement les automobiles?

L'hon. M. ELLIOTT: Du tout. Le plan que mon honorable ami a sous les yeux lui fera voir ce que l'on projette.

M. BOYS: Je puis donc affirmer que le projet qui nous est soumis est ridicule, car j'aperçois sur le plan une allée en diagonale